

**Objet : Espace Info Energie**

Les économies d'énergies représentent un gisement d'énergie à notre disposition, immédiatement exploitable et créateur d'emploi (bâtiment et artisanat notamment) : en effet, les ménages sont à l'origine de la moitié des consommations d'énergie et des émissions de gaz carbonique.

Dans ce contexte, les missions de conseil et d'appui technique auprès des particuliers constituent des priorités, assurées par les Espaces Info Energie (EIE), soutenus par l'ADEME et la Région :

- répondre, par un conseil personnalisé, aux demandes d'informations du public sur les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie ;
- informer et sensibiliser : expositions, visites de sites, programme pédagogique, participation à des événements, conférences, réalisation d'outils pédagogiques... ;
- fournir un conseil et un appui technique aux collectivités, relayer des actions spécifiques liées aux énergies renouvelables...

Le 31 décembre prochain, la structure support de l'EIE basé à Bédarieux, et qui a vocation à intervenir sur le territoire du Pays, ne sera plus labellisée par l'ADEME, pour des raisons d'ordre technique.

Notre territoire se trouvera donc démuné alors qu'il s'agit d'une mission technique phare sur laquelle nous souhaitons, entre autres, prendre appui : mise en œuvre du volet HQE de l'OPAH-RR et de plusieurs opérations de sensibilisation à l'échelle du Pays dans le cadre du Plan Climat Territorial.

Par ailleurs, la prise de conscience des enjeux climatiques et les nouvelles législations (en particulier les diagnostics de performance énergétique) vont amener le public à rechercher des informations sur les énergies renouvelables : l'EIE devient donc un service incontournable à offrir aux habitants du territoire ; cette action a, ainsi, été identifiée comme prioritaire par la Commission Environnement.

Suite à une rencontre avec l'ADEME et la Région, le principe d'un portage de l'EIE par le Pays peut être envisagé, à l'instar de ce qui se pratique dans d'autres Pays. Les avantages sont les suivants :

- garantie d'une approche territoriale, sur les 89 communes, avec des relais via les antennes ;
- action relayée et appuyée par l'OPAH-RR, action d'accompagnement HQE ;
- action transversale, structurée et coordonnée dans le cadre de la Mission Environnement.

Ce portage suppose le recrutement d'un conseiller Energie, personnel spécialisé, dont le coût de fonctionnement s'élève à 60.000 €, cofinancés forfaitairement par l'ADEME (15.000 €) et la Région (15.000 €), et par le FEDER, afin de porter le taux global de subvention à 80 %.

Un cofinancement complémentaire pourrait être obtenu auprès du Département, même si le PEE n'intervient pas réglementairement en soutien de ces structures : des crédits spécifiques du PADT peuvent être obtenus, dans le cadre de l'avenant 2008, avec l'accord, acquis, du PEE.

Une aide forfaitaire de 15.000€ pour l'achat du matériel et l'investissement nécessaire à la mise en place de l'EIE est, par ailleurs, octroyée la première année à la structure porteuse.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée :

- de se prononcer sur le principe de portage par le Pays de l'Espace Info Energie,
- de l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer des demandes de subventions auprès de l'ADEME, de la Région, du Département et de l'Europe, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de portage par le Pays de l'Espace Info Energie, et autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l'ADEME, de la Région, du Département et de l'Europe, et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 15 octobre 2007.

Le Président,  
Francis BOUTES